

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/086

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Membres absents : 12

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Karine CAROLA.

Absents excusés avant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Françoise CAMPREDON (pouvoir donné à Pascale PUY), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir donné à Nicolas OLIVE)

Absents excusés : Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Carine DEVOYON, Evelyne SARRAZIN, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Joël PACULL.

Date de la convocation : 17/07/2024

M. Nicolas OLIVE, intéressé par ce point de l'ordre du jour, quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – AMENAGEMENT D'UN
LOCAL COMMERCIAL EN REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 AVENUE DE
LA REPUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2024-045 du 4 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de l'aménagement d'un local commercial en rez-de-chaussée du 46 avenue de la République.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N° 1 (maçonnerie) – Entreprise VILLALONGUE : création de tranchée supplémentaires et renforcement d'une poutre existante, pour un montant de 2 790 € HT, soit une plus-value globale de 10,90 % pour ce lot.
- N° 6 (menuiseries intérieures) – Entreprise DECAL : mise en place d'une garniture de porte et d'un caisson pour tuyauterie, pour un montant de 118 € HT, soit une plus-value

globale de 4,78 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 2 908 € HT, soit 3,01 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux d'aménagement d'un local commercial en rez-de-chaussée du 46 avenue de la République.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux d'aménagement d'un local commercial en rez-de-chaussée du 46 avenue de la République ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.